



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, le 04/02/2021

Opérations de contrôle des transports routiers et sanctions administratives en région Centre-Val de Loire : un accent mis sur les infractions aux règles de cabotage.

En 2020, les contrôleurs des transports terrestres de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ont réalisé 510 opérations de contrôle sur route, et contrôlé près de 2900 véhicules. L'examen des données contenues dans les chronotachygraphes a permis de vérifier le respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite, de repos...) de près de 74 000 journées de travail de conducteurs. Sur les 640 infractions relevées en 2020, près de 10 % concerne le cabotage.

Le cabotage consiste en la possibilité pour une entreprise non établie en France, d'effectuer, dans un cadre contraint, des opérations de transport sur le territoire national, dans le domaine du transport routier de marchandises.

A titre d'exemple, sur proposition de la Commission Territoriale des Sanctions Administratives, le préfet de la région Centre-Val de Loire a sanctionné le 9 décembre 2020 une entreprise polonaise de transport routier de marchandises. La sanction administrative, entrée en application le 1^{er} février 2021, interdit à ce transporteur d'effectuer des opérations de cabotage sur le territoire français pendant une durée d'un an.

Cette décision sanctionne l'accumulation d'infractions à la législation communautaire relative aux conditions de travail dans le domaine des transports routiers, commises par l'entreprise lors de transports de cabotage.

Les opérations de contrôle de transport routier et les sanctions administratives répondent à la volonté de lutter contre l'insécurité routière, la concurrence déloyale, le cabotage irrégulier et le dumping social dans le transport routier de marchandises et de personnes.

La décision d'interdiction est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la région Centre-Val de Loire : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/content/download/75750/489815/file/recueil-r24-2020-331%20du%2014%20d%C3%A9cembre%202020.pdf>

Florence KLEIBER
DREAL Centre – Val de Loire

Tél. : 02.36.17.41.27
Mél : florence.kleiber@developpement-durable.gouv.fr

Colette THEAS-DUHAMEL
Préfecture

Tél. : 02.38.81.40.35
Mél : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr